

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue à huis clos le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19 h 30 par audioconférence et publiée, conformément au décret 2020-029 du gouvernement du Québec daté du 26 avril 2020.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 40)**

Le contenu audio de la présente séance sera publié sur le site Internet de la ville de Neuville en vertu du décret 2020-029 du 26 avril 2020 du gouvernement du Québec.

**2. ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**20-06-128** **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 40)**
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - Points à ajouter ou à retirer
  - Adoption
- 2.2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019
- 3. PERIODE DE QUESTIONS**
- 4. PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
    - Commentaire(s)/correction(s)
    - Adoption
- 5. DIRECTION GENERALE ET GREFFE**
  - 5.1. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier du vérificateur

- 5.2. Renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Neuville
- 5.3. Demande au Programme d'aide financière pour la Planification de milieux de vie durables (PMVD)
- 5.4. Autorisation de signature - Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 6. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 6.1. Rapports d'interventions du Service de sécurité incendie – mai 2020
- 7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**  
Aucun point à l'ordre du jour
- 8. **SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
Aucun point à l'ordre du jour
- 9. **SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS**
  - 9.1. Report de contrats pour la Fête nationale
  - 9.2. Embauche d'une étudiante au Service des loisirs
- 10. **FINANCES**
  - 10.1. Dépôt des comptes du mois de mai 2020
  - 10.2. États financiers 2019, budget 2020 et quote-part à l'OMH du Grand Portneuf
  - 10.3. Autorisation de paiement – 1<sup>er</sup> versement de la quote-part pour le service de vidange de fosses septiques à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
  - 10.4. Autorisation de paiement – Services de la Sûreté du Québec
- 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019**

**20-06-129** Monsieur le Maire dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2019.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, ce conseil, ayant pris connaissance du rapport du vérificateur et des états financiers de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, accepte le dépôt du rapport et des états financiers ;

**QUE** madame Manon Jobin, trésorière, soit autorisée à approuver au nom de la municipalité les modalités du mandat confié à la firme comptable Bédard Guilbault c.a., dans le cadre de leur vérification comptable, ainsi que l'attestation de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Puisque le conseil municipal est autorisé à tenir la séance ordinaire à huis clos en vertu du décret 2020-004 du gouvernement du Québec, et que celle-ci a lieu par vidéoconférence entre les personnes présentes, la période de questions devient caduque.

4. **PROCÈS-VERBAUX**

4.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

20-06-130 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire lecture.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

5.1 **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR**

20-06-131 Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les citées et villes*, Monsieur le maire fait état des faits saillants du rapport financier du vérificateur pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019.

Ce rapport sera diffusé dans le journal municipal « Le Soleil Brillant » édition du 15 juin 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.2 **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE NEUVILLE**

20-06-132 **CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour les assurances collectives des employés de la Ville de Neuville vient à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a mandaté l'entreprise Apogée Groupe Financier 360°, assurances et services financiers, pour négocier auprès des compagnies d'assurances ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement à la baisse de la compagnie SSQ Assurance et la recommandation de l'entreprise Apogée Groupe Financier 360°, assurances et services financiers ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville accorde le contrat pour le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Neuville à la compagnie SSQ assurance pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3 DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANIFICATION DE MILIEUX DE VIE DURABLES (PMVD)**

**20-06-133** **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a pris connaissance du « Programme d'aide financière Planification de milieux de vie durables (PMVD) » ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour la Planification de milieux de vie durables (PMVD) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**QUE** la Ville de Neuville confirme son engagement à payer sa part des coûts estimés et présentés dans la demande ;

**QUE** la Ville de Neuville identifie Mme Lisa Kennedy, directrice générale de la Ville de Neuville ou en cas d'absence ou incapacité d'agir, Mme Manon Jobin, trésorière et greffière adjointe comme principale intervenante auprès des diverses parties prenantes dans la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**20-06-134** **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf, en collaboration avec des municipalités et organisations du territoire, travaille à la mise en œuvre d'un réseau stratégique de bornes de recharge de niveau 2 pour véhicules électriques sur le territoire de la MRC de Portneuf ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville avait manifesté, dans la résolution # 19-11-293, son engagement à devenir partenaire du projet et à installer une ou des bornes de recharge de niveau 2 sur un ou des terrains lui appartenant ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de faciliter la démarche, la MRC de Portneuf assure la coordination du projet (logistique, commande unique des bornes auprès du Circuit électrique, recherche de financement, électricien commun pour économie d'échelle) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et organisations qui participent au projet seront propriétaires des bornes et, qu'à ce titre, devront signer individuellement une entente de partenariat avec le Circuit électrique (Hydro-Québec) et seront responsables de la borne et de son aménagement ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de passer officiellement la commande commune, la MRC de Portneuf doit transmettre au Circuit électrique (Hydro-Québec) les ententes complétées et signées par chacune des municipalités et organisations participantes ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil municipal autorise madame Lisa Kennedy, directrice générale ou en son absence ou incapacité d'agir, madame Manon Jobin, trésorière et greffière adjointe à signer les documents relatifs à l'entente de partenariat avec Hydro-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 **RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MAI 2020**

Le Service de sécurité incendie de Neuville a effectué six interventions au cours du mois de mai 2020.

7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point à l'ordre du jour.

8. **SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun point à l'ordre du jour.

9. **SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS**

9.1 **REPORT DE CONTRATS POUR LA FÊTE NATIONALE**

**20-06-135** **CONSIDÉRANT QUE** l'édition de 2020 de la Fête nationale a dû être annulée en raison des directives de la santé publique en lien avec la COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des contrats avaient été signés avec différents fournisseurs avant l'annulation de l'événement et que deux de ces contrats comportaient un dépôt effectué à la signature du contrat ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a contacté ces deux fournisseurs afin de prendre entente avec eux et que ces derniers acceptent le report de contrat et de dépôt pour l'édition 2021 de la Fête nationale ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil procède au report du contrat # 6961 au montant de 4 750 \$ + taxes avec les Productions Hugues Pomerleau inc.-duo Plein Gaz, et ce, pour le 24 juin 2021 avec un dépôt déjà versé de 689.95 \$ ;

**QUE** ce conseil procède au report du contrat # 19032 au montant de 1 500 \$ + taxes avec les Productions Pro Star-Groupe Québécois Les Voyous, et ce, pour le 24 juin 2021 avec un dépôt déjà versé de 2 730.65 \$ ;

**QUE** ce conseil autorise la directrice des loisirs et des communications, madame Mylène Robitaille, à signer le document officialisant le report de ces contrats pour le 24 juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.2 **EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE AU SERVICE DES LOISIRS**

20-06-136 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville souhaite offrir une planification estivale aux jeunes Neuvilleois et Neuvilleoises dans le respect des directives de la santé publique ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil procède à l'embauche de madame Rosalie Garneau, étudiante au Service des loisirs.

**QUE** ce conseil autorise la directrice générale, madame Lisa Kennedy, à définir les modalités d'embauche en fonction de la description de tâches l'étudiante au Service des loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. **FINANCES**

10.1 **DÉPÔT DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2020**

20-06-137 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de mai 2020, au montant de 835 328.49 \$ et l'approuvent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total 835 328.49 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an 2020.

---

Manon Jobin, trésorière

10.2 **ÉTATS FINANCIERS 2019, BUDGET 2020, ET QUOTE-PART À L'OMH DU GRAND PORTNEUF**

20-06-138 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf pour le HLM de Neuville de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 ainsi que du budget pour l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville s'est engagée à verser à l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf sa contribution, conformément à l'entente signée le 3 février 1987 par l'OMH de Neuville et les anciennes municipalités du village de Neuville et de la paroisse de Pointe-aux-Trembles ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville accepte le dépôt des états financiers pour l'année 2019 et autorise le versement au montant de 10 044.15 \$ représentant la quote-part de la ville.

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 02 52 000 959 « *Participation O.M.H.* ».

**QUE** la Ville de Neuville approuve le budget 2020 tel que déposé. L'estimation de la quote-part représente un montant de 5 995 \$ à prévoir au budget de l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – 1<sup>ER</sup> VERSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LE SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES À LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**20-06-139** **CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis la facture # 2020-5795 au montant 25 433.77 \$ représentant le premier de trois versements de la quote-part pour le service de la vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Neuville pour l'année 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture # 2020-5795 au montant de 25 433.77 \$ constituant le 1<sup>er</sup> versement de la quote-part pour l'année 2020.

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire numéro 02 49 100 951 « Quote-part Régie régionale ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2020**

**20-06-140** **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique, direction de l'organisation policière a transmis à la ville de Neuville la facture de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la facture no 102814 représentant la quote-part de la ville de Neuville s'élève à 672 799 \$ et est payable en deux versements ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de 672 799 \$ en deux versements, soit un premier versement au montant de 336 399 \$ le 30 septembre 2020 et un deuxième versement au montant de 336 400 \$ le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 02 21 000 441 « *Services Sûreté du Québec* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Puisque le conseil municipal est autorisé à tenir la séance ordinaire à huis clos en vertu du décret 2020-004 du gouvernement du Québec, et que celle-ci a lieu par vidéoconférence entre les personnes présentes, la période de questions devient caduque.

**13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 19 h 48 sur proposition de monsieur Dominic Garneau, conseiller.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, maire, reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière